

Proximité Renault Juin 2024

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.



Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+(¹)). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

Proximité Renault Juin 2024 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 6 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance⁽²⁾ ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé⁽²⁾.
- **Période de commercialisation :** du 7 mars 2024 au 14 juin 2024. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie, de capitalisation et comptes-titres.** La présente brochure décrit les caractéristiques de Proximité Renault Juin 2024 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN :** FR001400OEN5

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance est destiné à être offert exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L411-2 du Code monétaire et financier (moins de 150 investisseurs). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation
⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

En quelques mots

Proximité Renault Juin 2024 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Une exposition à la performance de l'action **Renault SA** (nommé ci-après « l'Action »), calculée dividendes non réinvestis.
- À partir du 4^e trimestre, un remboursement automatique anticipé du Capital Initial majoré d'un gain de 2,8625 %⁽¹⁾ par trimestre écoulé, soit 11,45 % par année écoulée, si à une Date d'Évaluation Trimestrielle⁽²⁾, le cours de l'Action est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé.
- La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Cours Initial au 4^e trimestre et diminuera de 1,00 % par trimestre, pour atteindre 81,00 % du Cours Initial au 23^e trimestre.
- À la Date d'Échéance, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
 - Un remboursement du Capital Initial majoré d'un gain final de 68,70 %⁽¹⁾, soit 11,45 % par année écoulée, si le cours de l'Action est supérieur ou égal à 70,00 % de son Cours Initial à la Date d'Évaluation Finale⁽²⁾.
 - Un remboursement du Capital Initial⁽¹⁾, si le cours de l'Action est strictement inférieur à 70,00 % de son Cours Initial mais supérieur ou égal à 50,00 % de son Cours Initial à la Date d'Évaluation Finale⁽²⁾.
 - Une perte en capital partielle ou totale, si le cours de l'Action est strictement inférieur à 50,00 % de son Cours Initial à la Date d'Évaluation Finale⁽²⁾.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance Proximité Renault Juin 2024, soit 1 000 euros. À toutes les Dates d'Évaluation de l'Action mentionnées, l'Action est pris en compte au cours de clôture. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 14 juin 2024 jusqu'à la Date d'Échéance (le 21 juin 2030) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 14 juin 2024 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, ou de capitalisation), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance Proximité Renault Juin 2024, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.



Avantages / Inconvénients

Avantages



- De la fin du 4^e trimestre à la fin du 23^e trimestre, si à une Date d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾, le cours de l'Action est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽²⁾, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère à la Date de Remboursement Anticipé Automatique correspondante son Capital Initial majoré d'un gain de 2,8625 %⁽³⁾ par trimestre écoulé, soit 11,45 % par année écoulée.
- À la Date d'Échéance, si Proximité Renault Juin 2024 n'a pas été rappelé par anticipation, et si le cours de l'Action est supérieur ou égal à 70,00 % de son Cours Initial à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, l'investisseur récupère son Capital Initial augmenté d'un gain final de 68,70 %⁽³⁾, soit 11,45 % par année écoulée.
- À la Date d'Échéance, si Proximité Renault Juin 2024 n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un remboursement de l'intégralité de son Capital Initial⁽³⁾, si le cours de l'Action est strictement inférieur à 70,00 % de son Cours Initial mais supérieur ou égal à 50,00 % de son Cours Initial à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾.
- Effet dégressif** : le niveau de la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ diminue au fur et à mesure des Dates d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾. Elle est fixée à 100,00 % du Cours Initial au 4^e trimestre et diminuera de 1,00 % par trimestre, pour atteindre 81,00 % du Cours Initial au 23^e trimestre.
- Point d'entrée** : l'investisseur bénéficie d'un point d'entrée correspondant au niveau de clôture de l'Indice le plus bas observé aux Dates d'Évaluation Initiale, soit le 23 février 2024 et le 14 juin 2024.

Inconvénients



- Proximité Renault Juin 2024 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à la Date d'Échéance** (si, à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le cours de l'Action est strictement inférieur à 50,00 % de son Cours Initial). La valorisation de Proximité Renault Juin 2024 à la Date d'Évaluation Finale est très sensible à une faible variation du cours de l'Action autour des seuils de 50,00 % et de 70,00 % de son Cours Initial.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 1 an à 6 ans.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 2,8625 %⁽³⁾ par trimestre écoulé, soit 11,45 % par année écoulée. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du cours de l'Action (Effet de Plafonnement du Gain).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'Action.
- L'investisseur ne profite pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents tels que les indices de marchés actions.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure). Le titre de créance Proximité Renault Juin 2024 est notamment exposé aux risques suivants :

- Risque de perte en capital** : En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent** : Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- Risque de volatilité, risque de liquidité** : Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- Risques liés à certains événements affectant le Sous-Jacent** : En cas de survenance de certains événements affectant l'émetteur du Sous-Jacent ou le Sous-Jacent (tels qu'une fusion, une offre publique, l'ouverture d'une procédure collective ou la radiation de la cote), l'Émetteur pourrait, entre autres, rembourser de manière anticipée l'intégralité des titres de créance à leur juste valeur de marché, valeur qui pourrait être inférieure au montant de remboursement initialement prévu. Dans ce cas les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Cours Initial au 4^e trimestre et diminuera de 1,00 % par trimestre, pour atteindre 81,00 % du Cours Initial au 23^e trimestre.

⁽³⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

Mécanisme de remboursement

Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice le plus bas observé aux Dates d'Évaluation Initiale, soit le 23 février 2024 et le 14 juin 2024.

► Remboursement automatique anticipé possible dès la fin du 4^e trimestre

La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Cours Initial au 4^e trimestre et diminuera de 1,00 % par trimestre, pour atteindre 81,00 % du Cours Initial au 23^e trimestre.

De la fin du 4^e trimestre à la fin du 23^e trimestre, si à une Date d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾, le cours de l'Action est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽²⁾, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit⁽³⁾ à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante⁽¹⁾ :

Le Capital Initial
+
Un gain de 2,8625 % par trimestre écoulé, soit 11,45 % par année écoulée
(soit un TRA brut⁽³⁾ maximum de 11,16 %⁽⁵⁾)
(soit un TRA net⁽⁴⁾ maximum de 10,05 %⁽⁵⁾)

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est activé Proximité Renault Juin 2024 s'arrête ; sinon le titre de créance continue.

► Remboursement à la Date d'Échéance

À la Date d'Évaluation Finale, le 14 juin 2030, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le cours de clôture de l'Action par rapport à son Cours Initial.

Cas favorable

Si le cours de clôture de l'Action est supérieur ou égal à 70,00 % de son Cours Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 21 juin 2030 :

Le Capital Initial
+
Un gain final de 68,70 %, soit 11,45 % par année écoulée
(soit un TRA brut⁽³⁾ de 9,07 %)
(soit un TRA net⁽⁴⁾ de 7,98 %)

Cas médian

Si le cours de clôture de l'Action est supérieur ou égal à 50,00 % de son Cours Initial mais strictement inférieur à 70,00 % de son Cours Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 21 juin 2030 :

Le Capital Initial
(soit un TRA brut⁽³⁾ de 0,00 %)
(soit un TRA net⁽⁴⁾ de -1,00 %)

Cas défavorable

Si le cours de clôture de l'Action est strictement inférieur à 50,00 % de son Cours Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit⁽²⁾ le 21 juin 2030 :

Le Capital Initial diminué de la performance négative de l'Action
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du cours de l'Action.
Cette perte en capital peut être partielle ou totale.
(soit un TRA brut⁽³⁾ strictement inférieur à -10,87 %)
(soit un TRA net⁽⁴⁾ strictement inférieur à -11,76 %)

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

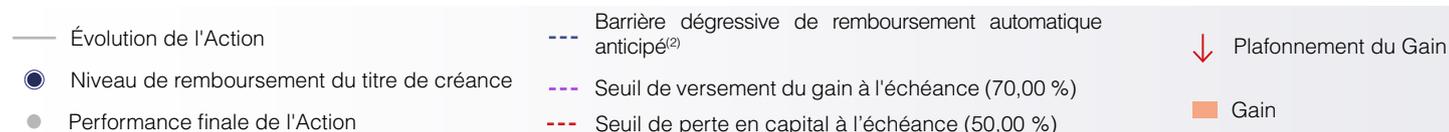
⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite ou de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽⁴⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

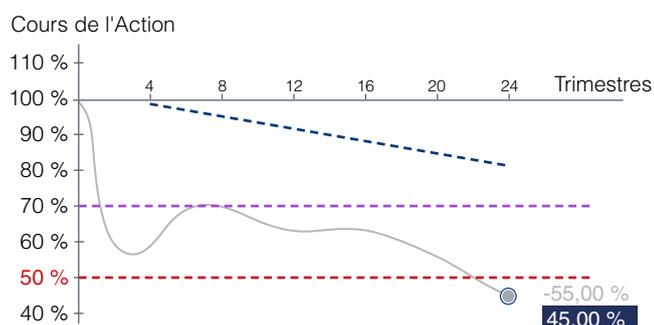
⁽⁵⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 11,45 % à la 1^{re} Date de Remboursement Automatique Anticipé (le 23 juin 2025).

Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.



► Scénario défavorable : Forte baisse de l'Action à la Date d'Évaluation Finale (supérieure à 50,00 %)

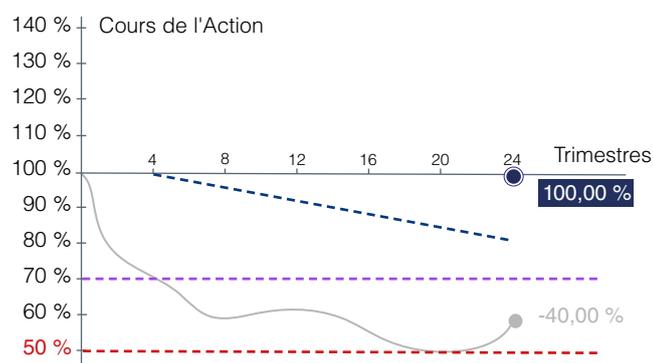


- À chaque Date d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾, le cours de l'Action est strictement inférieur à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽²⁾. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le cours de l'Action est égal à 45,00 % de son Cours Initial (soit une baisse de 55,00 %) : l'investisseur reçoit à la Date d'Échéance 45,00 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à la performance négative de l'Action, soit une perte de 55,00 %.

Remboursement final : 45,00 % du Capital Initial
TRA brut⁽³⁾ : -12,42 % (identique à celui de l'Action)
TRA net⁽⁴⁾ : -13,29 %

Dans le cas défavorable où le cours de l'Action baisserait de plus de 50,00 % à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, la perte en capital serait supérieure à 50,00 % du Capital Initial, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable

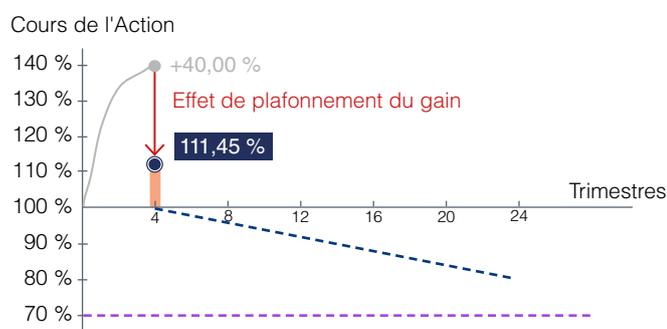
► Scénario médian : Baisse modérée de l'Action à l'échéance (inférieure à 50,00 %)



- À chaque Date d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾, le cours de l'Action est strictement inférieur à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽²⁾. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le cours de l'Action est égal à 60,00 % de son Cours Initial (soit une baisse de 40,00 %) : l'investisseur récupère à la Date d'Échéance son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse du cours de l'Action à l'échéance.

Remboursement final : 100,00 % du Capital Initial
TRA brut⁽³⁾ : 0,00 % (contre -8,13 % pour l'Action)
TRA net⁽⁴⁾ : -1,00 %

► Scénario favorable : Forte hausse de l'Action dès la fin du 4^e trimestre (Plafonnement du gain)



- À la 1^{re} Date d'Évaluation Trimestrielle⁽¹⁾, le cours de l'Action est égal à 140,00 % de son Cours Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit à la Date de Remboursement Anticipé Automatique correspondante son Capital Initial augmenté d'un gain de 11,45 %, soit 2,8625 % par trimestre écoulé. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la performance de l'Action (Effet de Plafonnement du Gain).

Remboursement final : 111,45 % du Capital Initial
TRA brut⁽³⁾ : 11,16 % (contre 38,87 % pour l'Action)
TRA net⁽⁴⁾ : 10,05 %

Information importante : la valorisation de Proximité Renault Juin 2024 en cours de vie peut évoluer indépendamment du cours de l'Action et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, si le cours de l'Action est proche de la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽²⁾, et à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, s'il est proche de 50,00 % et de 70,00 % de son Cours Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours et de la volatilité de l'Action, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Cours Initial au 4^e trimestre et diminuera de 1,00 % par trimestre, pour atteindre 81,00 % du Cours Initial au 23^e trimestre.

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite ou de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽⁴⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

L'Action Renault SA

Renault conçoit, fabrique, commercialise et répare des voitures particulières et des véhicules utilitaires légers. La société fournit des solutions de financement, y compris des crédits pour des véhicules neufs et d'occasion. Ses clients sont dans le monde entier.

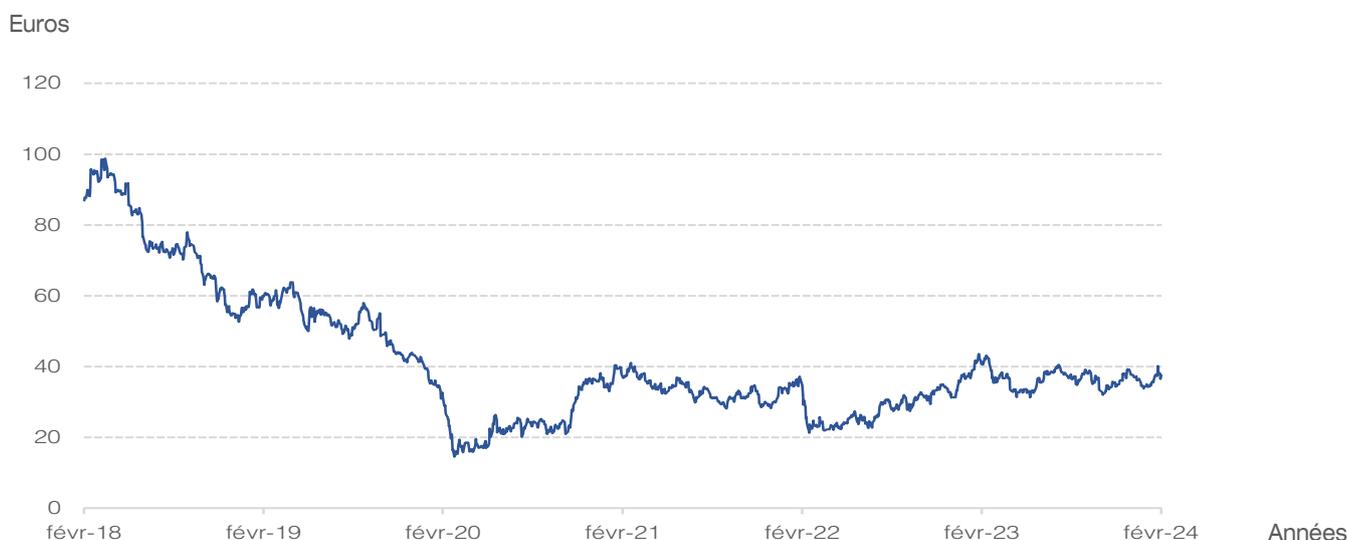
Le cours de l'action Renault SA est calculé dividendes non réinvestis. Le cours de l'action Renault SA est accessible entre autres sur le site d'Euronext (<https://live.euronext.com/fr/product/equities/FR0000131906-XPAR>), ainsi que sur différents sites d'informations financières (<https://www.boursorama.com/cours/1rPRNO/>; Ticker Bloomberg : RNO FP ; code ISIN : FR0000131906).

Pour information, des résultats seront publiés pendant la période de commercialisation. Pour plus d'informations sur les résultats de Renault, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de Renault : <https://www.renaultgroup.com/finance/documents-et-presentations/>.

Évolution historique de l'Action Renault SA

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



Source : Bloomberg, du 22/02/2018 au 22/02/2024

Performances cumulées au 22/02/2024	1 an	3 ans	6 ans
Action Renault SA (dividendes non réinvestis)	-7,35 %	1,94 %	-56,75 %

Source : Bloomberg, du 22/02/2018 au 22/02/2024

Caractéristiques principales

Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure ⁽¹⁾).
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis (Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Période de commercialisation	Du 7 mars 2024 (9h00 CET) au 14 juin 2024 (17h00 CET). La période de commercialisation peut être close à tout moment.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR001400OEN5
Sous-jacent	Action Renault SA (code Bloomberg : RNO FP), calculée dividendes non réinvestis.
Prix d'Émission	100,00 % de la Valeur Nominale
Valeur nominale	1 000 €
Montant Total d'Émission	30 000 000 €
Durée d'investissement conseillée	6 ans
Date d'Émission	7 mars 2024
Dates d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé	Le 14 de chaque mois du trimestre, ou le Jour de Bourse suivant si le 14 n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 16 juin 2025 (inclus) et jusqu'au 14 mars 2030 (inclus). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Action est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de Jours de Bourse fermés.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	Le 5 ^e jour ouvré suivant la Date d'Évaluation Trimestrielle, à partir du 23 juin 2025 (inclus) et jusqu'au 21 mars 2030 (inclus). Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
Dates d'Évaluation Initiale	23 février 2024 et 14 juin 2024
Cours Initial	Le Cours Initial est déterminé par le cours de clôture de l'Action le plus bas observé aux Dates d'Évaluation Initiale.
Date d'Évaluation Finale	14 juin 2030
Date d'Échéance	21 juin 2030
Barrière Dégressive de remboursement automatique anticipé	La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100,00 % du Cours Initial au 4 ^e trimestre et diminuera de 1,00 % par trimestre, pour atteindre 81,00 % du Cours Initial au 23 ^e trimestre.
Seuil de perte en capital à l'échéance	50,00 % du Cours Initial
Publication de la valorisation	La publication de la valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Action est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1,00 %.
Commission de distribution	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00% du montant nominal des Titres de créances placés, calculée sur la durée de vie maximale des Titres. De plus, la commission de distribution récurrente pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,80% du montant des Titres détenus et sur la durée de détention des Titres par les porteurs. Le paiement de ces commissions pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. La commission perçue dans la durée doit s'accompagner d'une amélioration du service sur la même durée. Le distributeur est responsable auprès des investisseurs du respect des dispositions réglementaires qui lui sont applicables concernant la transparence et la justification desdites commissions. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Titres de créance	Bourse de Luxembourg
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie, de capitalisation et compte-titres

⁽¹⁾ Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance est destiné à être offert exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L411-2 du Code monétaire et financier (moins de 150 investisseurs). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

AVERTISSEMENT

Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec Nexo Capital qui commercialise le titre de créance **Proximité Renault Juin 2024**.

Il est relatif à un titre de créance destiné à être offert exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L411-2 du Code monétaire et financier (moins de 150 investisseurs). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après) préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres de créance sur le marché réglementé du Luxembourg. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre des articles L411-2 du Code monétaire et financier et 211-2 paragraphe 4 du Règlement Général de l'AMF. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE.** En cas d'incohérence entre les informations relatives aux caractéristiques des Instruments Financiers figurant dans cette brochure et les Conditions Définitives relatives exclusivement à l'admission des titres de créance sur le marché réglementé, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Natixis ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce titre de créance. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les titres de créances visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les Instruments Financiers et sur l'Émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, titre de créance, Action ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, titre de créance, Action ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 9 juin 2023 par l'AMF sous le n° 23-210 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 5 mars 2024 (les « Conditions Définitives ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site dédié de Natixis (https://cib.natixis.com/Devlnet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/274/PROGRAM_SEARCH), et des copies peuvent être obtenus auprès de Natixis 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu) et de Natixis (<https://cib.natixis.com/devlnet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FRO01400OEN5/FT/DS>). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les titres de créance offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

Natixis
Société Anonyme au capital de 5 894 485 553,60 euros
Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France
RCS Paris n°542 044 524
Date de rédaction de la brochure : 23 février 2024